



Commune de Folkling
2 rue de l'Eglise
57600 FOLKLING
Tél : 03 87 85 08 44
Email : mairie@folkling.fr

COMMUNE DE FOLKLING

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

2024

Note de présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au **budget primitif** afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le son site internet <http://folkling.fr/>.

Sommaire

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget

I. Le cadre général du budget

Le **budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'**année 2024**. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le **budget primitif** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le **budget 2024** a été voté le **9 avril 2024** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

- Le projet de budget a été transmis au Conseil Municipal le **27 mars 2024**,
- Le projet de budget a été examiné et amendé en commission des finances du **8 avril 2024**,

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions publiques à chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

A. GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux : salaires et toutes les dépenses quotidiennes.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salles, ventes de bois, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES		DEPENSES	
RESULTAT DE FONC. REPORTE	367 072.75 €	CHARGES A CARACTERE GENERAL	330 150.00 €
ATTENUATIONS DE CHARGES	1 000.00 €	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	376 800.00 €
PROD. SERVICES, DOMAINE, VENTES	30 040.00 €	ATTENUATIONS DE PRODUITS	42 000.00 €
IMPOTS ET TAXES	62 200.00 €	<u>VIREMENT VERS SECTION INVESTISSEMENT</u>	<u>439 940.75 €</u>
FISCALITE LOCALE	481 935.00 €	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	107 420.00 €
DOTATIONS /PARTICIPATIONS	355 063.00 €	CHARGES FINANCIERES	30 000.00 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION	30 000.00 €	CHARGES SPECIFIQUES	1 000.00 €
TOTAL RECETTES	1 327 310.75 €	TOTAL DEPENSES	1 327 310.75 €

C. LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

Pour l'année **2024**, les taux suivants aux impôts directs locaux sont décidés (maintien des taux) :

Taxe	Taux 2024	<i>Taux 2023</i>
Taxe foncière bâtie (TFB)	27,84 %	<i>27,84 %</i>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	44,75 %	<i>44,75 %</i>
Taxe d'habitation (TH) <i>(sur les résidences secondaires)</i>	11,80 %	<i>11,80 %</i>

Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024 : 684 343€

D. LES DOTATIONS DE L'ETAT

Dotation Globale de Fonctionnement	2024	2023
D.G.F. montant total	148 876€	<i>132 344€</i>
Dotation élu local (DPEL)	255€	<i>255€</i>
<i>D.G.F. des communes : dotation forfaitaire (DF)</i>	114 755€	<i>113 744€</i>
<i>D.G.F. des communes : dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P)</i>	21 347€	<i>18 600€</i>
<i>D.G.F. des communes : dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	12 774€	<i>0.00€</i>

III. La section d'investissement

A) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

B) VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
<u>VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</u>	<u>439 940.75 €</u>	<u>SOLDE EXECUTION INVEST. REPORTE</u>	<u>424 061.53 €</u>
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	250 000.00 €	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	120 000.00 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	786 500.00 €	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 000.00 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	524 620.78 €	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	144 000.00 €
		IMMOBILISATIONS EN COURS	1 300 000.00 €
TOTAL RECETTES	2 001 061.53 €	TOTAL DEPENSES	2 001 061.53 €

C) PRINCIPAUX PROJETS DE L'ANNEE 2024 :

Programmes principaux	Nature	Planning prévisionnel
Equipements publics quartier « Langefelder »	Voirie définitive	Nivellement espaces verts courant mai 2024
Atelier technique municipal	Construction nouvelle au lieudit « Grosswald »	Début des travaux été 2024
City stade	Construction nouvelle au lieudit « Grosswald »	Début des travaux été 2024
Accessibilité des bâtiments publics	Divers travaux à la salle des fêtes	Courant 2024
Sécurité routière à Gaubiving	Chicanes rues Behren et Forbach Coussins berlinois rue de Folkling	Avril 2024
Divers travaux de voirie	Réfections et agencements de voies	Courant 2024

D) SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS ET AIDES NOTIFIEES A PERCEVOIR :

Programme	Organisme	Dispositif	Notifié et dû au 31/12/2023
ATELIER MUNICIPAL	Etat	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	250 000€
	Département de la Moselle	Ambition Moselle	200 000€
RENOVATION ENERGETIQUE SALLE DES FETES/GYMNASE	Région Grand Est - Fonds européens	FEDER REACT EU	270 000 €
	OKTAVE	CEE Chaudière biomasse	17 000€
	AIDEE	CEE Isolation des murs	23 000€
ECLAIRAGE PUBLIC LOTISSEMENT LE VERGER	AIDEE	CEE LED	500€

IV. Les données synthétiques du budget 2024

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS:

	Restes à réaliser 2023	Propositions nouvelles	Report 2023	TOTAL
Fonctionnement recettes		960 238,00 €	367 072,75 €	1 327 310,75 €
Fonctionnement dépenses		1 327 310,75 €		1 327 310,75 €
Investissement recettes	760 500,00 €	1 240 561,53 €		2 001 061,53 €
Investissement dépenses	214 500,00 €	1 362 500,00 €	424 061,53 €	2 001 061,53 €

Fait à Folkling, le 10 avril 2024